Junior Entreprise INSAT

Contact : Junior, entreprise, insat@gmail.com



Contrat de prestation de service Entre

Les soussignés:

La Junior Entreprise INSAT, club à vocation économique et pédagogique, à but non lucratif, implanté au sein de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie INSAT. Représentée par
Ci-après désignée "le Prestataire", d'une part,
Association des Techniques de Robotique (ATR), Association à but non lucrotif
Représenté par Teissic BEN STOHOUM Présidente.

Ci-après désigné "le Client", d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

Le présent contrat est un contrat de prestation de service ayant pour objet la mission définie dans le cahier des charges annexé au présent contrat et en faisant partie intégrante.

Article 2 – Durée

Article 3 - Exécution de la prestation

Le Prestataire s'engage à bien développer les fonctionnalités et à respecter les contraintes précisées dans le cahier de charge dans les délais fixés.

Article 4- Obligation de collaborer

Le Client tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

A cette fin, le Client désigne un interlocuteur privilégié (Mone Teissic BEN SIDHDUM), pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

Le Client s'engage à répondre à une étude de satisfaction, proposée par le Prestataire après la livraison du produit.

Article 5 - Obligation de paiement

Le Client s'engage à payer le prix du projet fixé à 2010 et approuvé par les deux parties, lors de la livraison du projet dans les délais fixés.

Article 6 – Résiliation

Tout manque de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle s'en charge ci-dessus, entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat.

Article 7- Modification du contrat

Ce contrat ainsi que toute modification qui pourrait lui être apportée par la suite nécessite la forme écrite.

Article 8- Entrée en Vigueur

Ce contrat, établi en deux exemplaires, entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait le 19/02/2013 à 1 unis

Le Prestataire

Le Client